



HIMALAYAN Frontiers
Culture & Adventure Tour (PVT) Ltd.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE:

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT

Toutes réservations faites avec Himalayan Frontiers, désignée dans ce qui suit par « l'agence », sont soumises aux conditions suivantes:

AVANT LE DEPART:

1. La personne qui signe la fiche de réservation accepte ces conditions et sera désignée dans ce qui suit par « le client ».
2. Réservation: Pour que la réservation d'un circuit soit ferme, le client doit compléter et signer la fiche de réservation, et la poster à l'adresse de l'agence accompagnée d'un acompte de 200\$ ou 200€ par personne. Les clients seront informés par écrit de la confirmation de la réservation. Le solde doit être payé 60 jours avant le départ ou 60 jours avant la date du commencement des prestations de l'agence.
3. Annulation: Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et signée par la personne ayant signée la fiche de réservation, et sera pris en compte à l'agence dès la réception dudit courrier.
4. Si vous souhaitez annuler, il vous sera retenu de notre part pour une annulation survenant:
 - 60 jours ou plus avant le départ: 10 % du prix du voyage.
 - entre 59 jours et 29 jours avant le départ: 30% du prix du voyage,
 - entre 28 jours et 15 jours avant le départ: 60% du prix du voyage,
 - moins de 15 jours avant le départ: 100% du prix du voyage.Il est vivement conseillé de prendre une assurance annulation.

SUR PLACE

1. L'agence ne peut pas être tenue pour responsable des mauvaises conditions météorologiques, des annulations de vol, des menaces de guerre et guerre civile, de grèves, des manifestations, des



HIMALAYAN Frontiers

Culture & Adventure Tour (PVT) Ltd.

incidents politique ou de tout autre cas de force majeure exceptionnel et imprévisible. L'agence se réserve le droit de modifier le circuit, d'utiliser d'autres moyens de transport en cas de panne, de maladie ou de tout autre cas de force majeure. Toutes dépenses extra telle que des nuits en hôtel, des vols ou des surcoûts de transport seront supportés par le client et réglés directement sur place.

2. Assurance Voyage: Le client est invité à se munir avant le départ, d'une assurance couvrant la perte des bagages, les dépenses médicales et le cas échéant, le rapatriement, le sauvetage en hélicoptère, les accidents, le décès, l'annulation ou la réduction de nombre de jours du circuit.
3. Passeport, visa et vaccination: Le client doit posséder un passeport valide et doit se munir de tout visa, permis et certificats de vaccination demandés selon le circuit.
4. L'agence se réserve le droit de modifier l'itinéraire, le détail des services, les véhicules ou mode de transport quand elle le jugera nécessaire ou raisonnable pour préserver la sécurité du client.
5. Aucun remboursement ne sera effectué pour tout service non rendu pour les raisons citée ci-dessus et à tout client quittant en route le circuit ou souhaitant en route modifier lui-même le circuit.
6. Le client doit s'engager à accepter toute décision du guide ou du chef de groupe désigné par l'agence pendant toute la durée du circuit quel qu'il soit. Le guide ou le chef de groupe désigné par l'agence se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme compromettant ou préjudiciable à la sécurité ou au bien être du groupe. Aucune indemnité ou remboursement ne saurait être alors être due.
7. Il est demandé au client de comprendre que lors de circuits dits "aventure", on ne peut pas tout prévoir, et qu'il existe un certain nombre d'impondérables que le client doit accepter. L'agence ne sera tenue pour responsable en aucune façon en cas de perte d'objets personnels non assurés, de maladie, de blessure légère ou sévère, de décès durant le circuit.
8. Ces conditions ne peuvent être modifiées que par courrier spécial du directeur de l'agence.



HIMALAYAN Frontiers

Culture & Adventure Tour (PVT) Ltd.

9. . Le contrat entre les différentes parties (Le client et l'agence) sera en cas de litige du ressort de la juridiction de Manali selon les lois indiennes.
10. En faisant sa réservation, le client s'engage à avoir lu, compris et accepté les conditions de vente ci-dessus mentionnées.
11. Toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de commerce de Manali en Inde.

Himalayan Frontiers , culture & adventure tours (pvt. Ltd) Numéro de licence :

(CIN -----U6 3040 HP 2001 PTC 24 236)

Je soussigné..... reconnais avoir lu et accepte entièrement les conditions de vente ci-dessus.

Signature,
Précédée de la mention « Lu et approuvé »